

DEC162159DR07

**Décision portant nomination de Mme Jeanne DORE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5557 intitulée "Ecologie microbienne".**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5557 intitulée "Ecologie microbienne" et nommant M. Yvan MOENNE-LOCCOZ en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR557<sup>1</sup> en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **Mme Jeanne DORE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Institut National de la Recherche Agronomique à Montpellier du 01 février 2010 au 10 février 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Jeanne DORE, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5557 intitulée "Ecologie microbienne", à compter du 01/09/2016.

**Mme Jeanne DORE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Jeanne DORE**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 01 /09 / 2016

Le directeur de l'UMR5557  
Yvan MOENNE-LOCCOZ

Visa des établissements partenaires  
Université Claude Bernard Lyon1

Visa du délégué régional du CNRS

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



